

cl

21 décembre 1961.

2484/T.P.M.

Véhicule V.W.
dans les Préfectures.

Transmis copie pour information à :

- Monsieur le Secrétaire du Rwanda à KIGALI.-
- Monsieur le Président de la République du Rwanda à KIGALI.-
- Monsieur le Chef de la Mécanisation à KIGALI

A Monsieur le Ministre des Travaux Publics
à
KIGALI.-

Monsieur le Ministre,

Me référant à votre lettre n° 640/1929 du 15 décembre 1961, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les voitures Volkswagen affectées à chaque Préfecture sont des véhicules "Titelle" et ne dépendent actuellement pas de moi.

En ce qui me concerne, je n'émet pas d'objection à leur retrait vers le garage principal, pour autant que vous puissiez me donner la certitude que le personnel des Préfectures pourra obtenir des prêts pour achat de véhicules personnels.

Le Ministre,
L. MPAKAMIZA.